



## Charte Qualité Animation 94 SAS FCA (Formation Conseil Audit)

**Cette charte qualité s'inscrit dans les principes attendus en matière de qualité de l'offre de formation, nos engagements vis-à-vis de nos stagiaires, partenaires :**

1. Proposer des actions de formation adaptées aux besoins de l'apprenant
2. S'inscrire dans une obligation de moyens pour permettre à l'apprenant d'acquérir les compétences visées
3. Valoriser les acquis de l'apprenant
4. Concourir à la transparence des pratiques de formation professionnelle
5. Respecter les obligations réglementaires des référentiels de formation, de compétences et de certification

Notre centre s'inscrit résolument dans l'application du décret qualité N° 2019-564 du 06 Juin 2019, et nous en respectons les critères :

1. accéder et les résultats obtenus ;
2. l'identification précise des objectifs des prestations proposées et l'adaptation de ces prestations aux publics bénéficiaires, lors de la conception des prestations ;
3. l'adaptation aux publics bénéficiaires des prestations et des modalités d'accueil, d'accompagnement, de suivi et d'évaluation mises en œuvre ;
4. l'adéquation des moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement aux prestations mises en œuvre ;
5. la qualification et le développement des connaissances et compétences des personnels chargés de mettre en œuvre les prestations ;
6. l'inscription et l'investissement du prestataire dans son environnement professionnel ;
7. le recueil et la prise en compte des appréciations et des réclamations formulées par les parties prenantes aux prestations délivrées.

A travers la présente charte, Animation 94 SAS FCA (Formation Conseil Audit) réaffirme sa relation partenariale avec les partenaires (financeurs, prescripteurs,), les candidats, les stagiaires de la formation professionnelle.